



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29 janvier 2020

Date de convocation :
Le 22 janvier 2020

Secrétaire de séance :
Mme NOGUES Nelly

Acte publié le :
Le 31 janvier 2020

Membres en exercice :	70
Présents :	61
α Dont Pouvoirs	2
Votants :	63
Absents :	9
dont représentés	2

Le 29 Janvier 2020, à seize heures quarante-cinq minutes, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes – Place du Général de Gaulle à GACE, sous la présidence de Madame MAYZAUD Marie-Thérèse, Présidente.

Étaient présents : Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, Mme NOGUES Nelly, M. FERET Luc, M. FERET Jean-Pierre, M. GOURDEL Sébastien, M. LAMPERIERE Alain, M. DREUX François, Mme LIARD Marie-Christine, M. CHOULET Jean-Marie, M. DESLANDES Kléber, Mme BEAUVAIS-GUERIN Marie-Claire, M. ROMAIN Guy, M. TOUCHAIN Philippe, M. QUEUDEVILLE Jacques, M. ROSE Gérard, Mme GRESSANT Martine, M. ROUMIER François, M. LAIGRE Jean-Claude, M. ROBIN Jean-Marie, M. BIGNON Christophe, M. JARDIN Daniel, M. COUSIN Michel, M. BRIANCON Gilbert, M. PLUMERAND Jean, M. CHRETIEN Bernard, M. ALLAIN André, Mme COLETTE Thérèse, Mme TRINITE Monique, M. FERREY Philippe, M. LELOUVIER Vincent, M. LURSON Patrick, M. BRUAND Bernard, M. COTREL LASSAUSSAYE Daniel, M. GOURIO Alain, Mme BEAUDOUIN Isabelle, M. LAMPERIERE Emile, M. HUE Jean-Claude, Mme BOIS Agnès, M. TANGUY Gérard, M. LANGLOIS Georges, Mme OLIVIER Hélyette, Mme STALLEGGER Pascale, M. LECACHE Stéphane, M. DAGONNEAU Jacky, M. ROLAND Régis, M. BLONDEAU Frédéric, M. DE LESQUEN Bruno, M. CHOLLET Michel, Mme QUERU Nadine, Mme DENIS Marie-Laure, M. GRIMBERT Jean, Mme COUGE Huguette, Mme OGER Yvonne, M. BATREL Serge, M. ROBILLARD Denis, Mme LEBRETON Geneviève, M. BIGOT Michel, Mme ROUTIER Isabelle, M. HAUTON Charles, M. BECQUET Luc, M. PINHO Jérémias.

Pouvoirs :

M. PALLUD Jean a donné pouvoir à Mme GRESSANT Martine, M. CAPLET Xavier a donné pouvoir à M. ROUMIER François.

Étaient absents et excusés :

M. GORET Didier est représenté par M. BRUAND Bernard, M. COUPE Jean-Luc est représenté par M. DAGONNEAU Jacky.

M. LAIGRE Thierry, M. LANGLOIS Paul, M. STIMAC Michel, M. BIGOT Philippe, M. HOORELBEKE Dominique, M. THOUIN Stéphane, M. DE COLOMBEL Bertrand.

ORDRE DU JOUR

Le conseil communautaire, à l'unanimité

- **Adopte** l'ordre du jour du conseil communautaire en date du 29 janvier 2020.

BUDGET ORDURES MENAGERES

1- Autorisation de Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de l'exercice 2020

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 9 avril et du 26 novembre 2019 décidant la reprise en gestion directe de la compétence : Ordures ménagères

Vu l'article L.1612-1 concernant l'ouverture de crédits exceptionnels pour la liquidation des opérations comptables

Vu la balance consolidée des 3 budgets : cdc, sicdom et smrtom

Considérant la nécessité de payer les factures à l'échéance

■ décide d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des ouvertures de crédit suivantes

Chap	Libellé	Prévu
.011	Charges a caractère général	1 000 000,00
.012	Charges de personnel	200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
.014	Atténuation de produits	
66	Charges financières	12 916,00
67	Charges exceptionnelles	
16	Emprunts	81 683,00
TOTAL DEPENSES		1 295 599,00

AMENAGEMENT DU BOURG DE NONANT-LE-PIN

2- Maintien de la position du Conseil communautaire

Le conseil communautaire, **à la majorité**

1 Contre : Monsieur Touchain

3 Abstentions : Messieurs Lurson, Lelouvier, Allain

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du 7 octobre 2019 et du 26 novembre 2019

Vu la position du conseil municipal de la commune de Nonant le Pin

■ décide de maintenir sa proposition de financement exprimée lors du conseil communautaire du 26 novembre 2020, à savoir

« propose à la commune de Nonant le Pin :

- De fixer le fonds de concours à 10% du reste à charge,
Soit $245\,916.90 \text{ €} \times 10\% = 24\,591.69 \text{ €}$
- De permettre son paiement sur une durée de 10 ans, soit : 2 459.17 €/an
- De permettre le paiement de la participation du réseau d'eaux pluviales : 95 611.00 € selon la même durée, soit 9 561.10 €/an
- De demander au conseil municipal de réfléchir à optimiser au mieux le réseau d'eaux pluviales pour atténuer le montant de cette dépense
- Les travaux ne commenceront qu'en mars 2020 pour se terminer au mieux qu'en juillet 2020 »

■ propose au conseil municipal de Nonant le Pin de reconsidérer sa position,

1- Soit, en se réunissant de nouveau avant le 30 mars 2020 avec l'équipe actuellement en place

2- Soit, d'attendre le renouvellement de l'assemblée communale auprès de laquelle la proposition de la communauté de communes sera présentée

■ rappelle qu'un refus pourra conduire à l'annulation de l'opération d'aménagement du bourg et qu'il en sera de même pour le renouvellement des canalisations d'eau potable et qu'il convient de prendre en considération les indemnités de débits des marchés qui ont été contractualisés.

DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DETR

3- GACE – Tennis couvert intercommunal – Isolation couverture

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes et la délibération du conseil communautaire du 15 mars 2018 définissant l'intérêt communautaire

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux d'isolation de la couverture

■ **décide** de retenir le dossier technique établi par les services de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

Ce projet est arrêté à la somme de : 49 154.00 € HT, soit 58 984.80 € TTC.

Libellé	TX	Montant	
		HT	TTC
Sur-toiture		43 034,00 €	51 640,80 €
Bardage de côté		6 120,00 €	7 344,00 €
TOTAL DES DEPENSES		49 154,00 €	58 984,80 €
FEADER			
DETR-FSIL	50%		24 577,00 €
REGION - C TERRITOIRE C Départemental			
DIVERS - FFT	10%		4 915,40 €
FCTVA			9 675,87 €
Reste à charge des collectivités			
Commune	20%		
cdcvm			19 816,53 €
TOTAL DES RECETTES	80%		58 984,80 €

■ **décide** d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

SOURCES	LIBELLE DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX	MONTANT	
				SUBVENTIONS DEMANDEES	SUBVENTIONS OBTENUES
Union européenne					
ETAT	DETR	24 577,00		24 577,00	
Subvention exceptionnelle					
REGION					
DEPARTEMENT					
AUTRES		-			
FONDS PROPRES (autofinancement)			Minimum 20%		
EMPRUNTS PUBLICS					
TOTAL H.T		49 154,00			
TOTAL T.T.C		58 984,80			

- **décide** de solliciter une subvention à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin de parfaire le financement de cette opération
- **s'engage** à respecter pour la consultation des entreprises le Code de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée
- **dit** que les crédits suffisants seront prévus au Budget primitif 2020 – Opération n° 54 – Tennis intérieur de Gacé

4- Ecoles maternelles du territoire

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes et la délibération du conseil communautaire du 15 mars 2018 définissant l'intérêt communautaire

Considérant la nécessité de doter les écoles maternelles de matériels informatiques adaptés

- **décide** de retenir le dossier technique établi par les services informatiques de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

Ce projet est arrêté à la somme de : 29 016.94 € HT, soit 34 820.33 € TTC.

Libellé		Montant	
		HT	TTC
Estimation des équipements			
Tablettes IPAD 6e gen	28	3 724,00 €	4 468,80 €
avec Etui de protection			
pack ecran interactif i3Touch 65	6	17 910,00 €	21 492,00 €
Portable Thinkpad	6	4 614,00 €	5 536,80 €
Tableau blanc tryptique	6	2 670,00 €	3 204,00 €
Souris lénovo	6	98,94 €	118,73 €
Divers			
TOTAL DES DEPENSES		29 016,94 €	34 820,33 €

■ **décide** d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

Libellé	TX	Montant
		HT
Estimation des équipements		
Tablettes IPAD 6e gen	28	3 724,00 €
avec Etui de protection		
pack ecran interactif i3Touch 65	6	17 910,00 €
Portable Thinkpad	6	4 614,00 €
Tableau blanc tryptique	6	2 670,00 €
Souris lénovo	6	98,94 €
Divers		
TOTAL DES DEPENSES		29 016,94 €
FEADER		
DETR-FSIL	50%	14 508,47 €
	10%	- €
	10%	- €
DIVERS -		
FCTVA		
Reste à charge des collectivités		
Commune	20%	- €
cdcvm		14 508,47 €
TOTAL DES RECETTES	90%	29 016,94 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
SOURCES	LIBELLE DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX	MONTANT	
				SUBVENTIONS	SUBVENTION
Union européenne					
ETAT	DETR	14 508,47	50%	14 508,47	
Subvention exceptionnelle					
REGION					
DEPARTEMENT					
AUTRES					
FONDS PROPRES (autofinancement)		14 508,47	Minimum 20%		
EMPRUNTS PUBLICS					
TOTAL H.T		29 016,94			
TOTAL T.T.C		34 820,33			

■ **décide** de solliciter une subvention à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin de parfaire le financement de cette opération

■ **s'engage** à respecter pour la consultation des entreprises le Code de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée

■ **dit** que les crédits suffisants seront prévus au Budget primitif 2020 – Opération n° 40– Ecoles du territoire : Le Merlerault (1), Vimoutiers (1), Sap en Auge (1), Gacé (1), Ste Gauburge (1), Crouttes (1)

5- Plateformes Ordures Ménagères

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Où l'exposé de Madame la Présidente :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes et la délibération du conseil communautaire du 15 mars 2018 définissant l'intérêt communautaire

Considérant la nécessité de mettre en conformité les plateformes ordures ménagères au niveau de la sécurité : effacement du camion et élimination des sites comportants des lignes de réseau et à l'effet de rationaliser et faciliter les gestes de tri,

■ **décide** de retenir le dossier technique établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre : ABAC GEO de Lisieux

Ce projet est arrêté à la somme de : 314 640,00 € HT soit 377 568,00 € TTC

Libellé	Montant	
	HT	TTC
Estimation des travaux		
Sap en Auge - ateliers	69 600,00 €	83 520,00 €
Echauffour - entrée de l'agglomération	48 400,00 €	58 080,00 €
Coulmer	29 800,00 €	35 760,00 €
Résenlieu	21 200,00 €	25 440,00 €
Gacé	23 000,00 €	27 600,00 €
La Trinité des laitiers	40 500,00 €	48 600,00 €
La Fresnaie Fayel	18 500,00 €	22 200,00 €
Pontchardon- Rue du Bosc Renoult	23 500,00 €	28 200,00 €
Pontchardon- Le champ de la Forge	5 500,00 €	6 600,00 €
Imprévus 10%	23 160,00 €	27 792,00 €
Frais études préliminaires ABAC	980,00 €	1 176,00 €
Frais divers	3 500,00 €	4 200,00 €
Frais d'actes	7 000,00 €	8 400,00 €
Divers		
TOTAL DES DEPENSES	314 640,00 €	377 568,00 €

■ **décide** d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

Libellé	TX	Montant
		HT
Estimation des travaux		
Sap en Auge - ateliers		69 600,00 €
Echauffour - entrée de l'agglomération		48 400,00 €
Coulmer		29 800,00 €
Résenlieu		21 200,00 €
Gacé		23 000,00 €
La Trinité des laitiers		40 500,00 €
La Fresnaie Fayel		18 500,00 €
Pontchardon- Rue du Bosc Renoult		23 500,00 €
Pontchardon- Le champ de la Forge		5 500,00 €
Imprévus 10%		23 160,00 €
Frais études préliminaires ABAC		980,00 €
Frais divers		3 500,00 €
Frais d'actes		7 000,00 €
Divers		
TOTAL DES DEPENSES		314 640,00 €
FEADER		
DETR-FSIL	50%	157 320,00 €
Majoration SPR	10%	11 800,00 €
Majoration Commune nouvelle	10%	11 800,00 €
DIVERS -		
FCTVA		
Reste à charge des collectivités		
Commune	20%	- €
cdcvam		133 720,00 €
TOTAL DES RECETTES	90%	314 640,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

SOURCES	LIBELLE DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX	MONTANT	
				SUBVENTIONS	SUBVENTION
Union européenne					
ETAT	DETR	157 320,00	50%	157 320,00	
Subvention exceptionnelle	Majoration SPR	23 600,00		23 600,00	
REGION					
DEPARTEMENT					
AUTRES					
FONDS PROPRES (autofinancement)		133 720,00	Minimum 20%		
EMPRUNTS PUBLICS					
TOTAL H.T		314 640,00			
TOTAL T.T.C		377 568,00			

- **décide** de solliciter une subvention à son meilleur taux au titre des fonds DETR afin de parfaire le financement de cette opération,
- **s'engage** à respecter pour la consultation des entreprises le Code de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée,
- **dit** que les crédits suffisants seront prévus au Budget primitif 2020 des Ordures ménagères – Opération n°82 – Ordures ménagères.

6- Aménagement du bourg du MERLERAULT

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;
 Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu les statuts de la communauté de communes et la délibération du conseil communautaire du 15 mars 2018 définissant l'intérêt communautaire
 Vu la réflexion engagée par la commune du Merlerault à l'effet de sécuriser d'une part la circulation à l'intérieur de son bourg et le cheminement piétonnier pour l'accès à la nouvelle école maternelle,

- **décide** de retenir le dossier technique établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre : ORNE METROPOLE

Ce projet est arrêté à la somme de : 311 000.00 € HT, soit 373 200.00 € TTC.

Libellé		Montant	
		HT	TTC
Estimation des travaux			
Entrée d'agglomération ouest	9	276 000,00 €	331 200,00 €
Cheminement piéton future école	9	35 000,00 €	42 000,00 €
Divers			
TOTAL DES DEPENSES		311 000,00 €	373 200,00 €

■ **décide** d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

Libellé	TX	Montant
		HT
Estimation des travaux		
Entrée d'agglomération ouest	9	276 000,00 €
Cheminement piéton future école	9	35 000,00 €
Divers		
TOTAL DES DEPENSES		311 000,00 €
FEADER		
DETR-FSIL	50%	155 500,00 €
	10%	- €
C départemental		
DIVERS -		
FCTVA		
Reste à charge des collectivités		
Commune	20%	- €
cdcvam		155 500,00 €
TOTAL DES RECETTES	80%	311 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
SOURCES	LIBELLE DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX	MONTANT	
				SUBVENTIONS	SUBVENTION
Union européenne					
ETAT	DETR	155 500,00	50%	155 500,00	
Subvention exceptionnelle				-	
REGION					
DEPARTEMENT					
AUTRES					
FONDS PROPRES (autofinancement)		-	Minimum 20%		
EMPRUNTS PUBLICS					
TOTAL H.T		311 000,00			
TOTAL T.T.C		373 200,00			

- **décide** de solliciter une subvention à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin de parfaire le financement de cette opération
- **s'engage** à respecter pour la consultation des entreprises le Code de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée
- **dit** que les crédits suffisants seront prévus au Budget primitif 2020 – Opération n° 700

7- Aménagement du bourg de NONANT-LE-PIN

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes et la délibération du conseil communautaire du 15 mars 2018 définissant l'intérêt communautaire

Vu la réflexion engagée par la commune de Nonant-le-Pin à l'effet de sécuriser la circulation à l'intérieur de son bourg,

- **décide** de retenir le dossier technique établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre : SOGETTI

Ce projet est arrêté à la somme de : 95 611.00 € HT, soit 114 733.20 € TTC.

Libellé	TX	Montant	
		HT	TTC
Aménagement du bourg de Nonant			
Réseau d'eaux pluviales		95 611,00 €	114 733,20 €
TOTAL DES DEPENSES		95 611,00 €	114 733,20 €

■ **décide** d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

Libellé	TX	Montant
		HT
Aménagement du bourg de Nonant		
Réseau d'eaux pluviales		95 611,00 €
TOTAL DES DEPENSES		95 611,00 €
FEADER	50%	47 805,50 €
DETR-FSIL		
Département	20%	
DIVERS -		
FCTVA		
Reste à charge des collectivités		
Commune	20%	- €
cdcvam		47 805,50 €
TOTAL DES RECETTES	40%	95 611,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL						
SOURCES	LIBELLE DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX	MONTANT		
				SUBVENTIONS	SUBVENTION	
Union européenne						
ETAT	DETR	47 805,50	50%	47 805,50		
Subvention exceptionnelle						
REGION						
DEPARTEMENT						
AUTRES						
FONDS PROPRES (autofinancement)		-	Minimum 20%			
EMPRUNTS PUBLICS						
TOTAL H.T		95 611,00				
TOTAL T.T.C		114 733,20				

- **décide** de solliciter une subvention à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin de parfaire le financement de cette opération
- **s'engage** à respecter pour la consultation des entreprises le Code de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée
- **dit** que les crédits suffisants seront prévus au Budget primitif 2020 – Opération n° 701

8- LIGNE DE TRESORERIE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;
 Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

- **accepte** de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE une ligne de court terme de Trésorerie, se décomposant comme suit :
 - Montant de la ligne : 2 000 000 €
 - Indice : Euribor 3 mois moyenné sur 1 mois civil du mois précédent (m-1) flooré à 0% augmenté de la marge
 - Marge : 0.40%
 - Durée : 12 mois
 - Montant minimum de tirage : 5 000 €
 - Paiement des intérêts : trimestriel, à terme échu
 - Date de valeur : jour d'enregistrement de mise à disposition des fonds à J+2
 - Frais de mise en place de l'ouverture de crédit : 0.20% l'an ; facturés à la mise en place de l'ouverture de trésorerie, soit 4 000 €
 - Commission de non utilisation : Exonération.

■ **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur HAUTON demande l'état d'avancement du dossier de rénovation des vestiaires au stade de foot à Vimoutiers.

Madame DUVIGNAC informe que le dossier est à ce jour incomplet et qu'il ne peut être déposé en l'état pour les demandes de subvention. Elle précise qu'il a été difficile de trouver un maître d'œuvre pour ce dossier.

Madame MAYZAUD rappelle que beaucoup de demandes de la part des communes sont présent en considération et que celles-ci seront traitées en fonction des urgences.

Monsieur PINHO demande que le degré d'urgence soit bien pris en considération dans l'étude de priorisation des demandes.

Monsieur BECQUET souhaite avoir une précision concernant le matériel informatique des écoles, à savoir si l'ensemble des tablettes sont des IPad.

Madame DUVIGNAC précise que les directeurs d'école sont équipés de tablettes IPad et que ce choix a été imposé par l'Académie. Les élèves sont dotés de tablettes Android.

Madame NOGUES et Madame MAYZAUD proposent au conseil communautaire de voter les budgets primitifs avant les prochaines élections. Le Conseil communautaire accepte à la majorité (1 contre = M. GOURDEL – 1 abstention : M. LELOUVIER).

Madame NOGUES précise que le vote des taux reviendra au prochain conseil communautaire et que les budgets primitifs votés serviront de base de travail aux prochains élus.

Séance levée à 18h00